

Mairie de Marnay -86160-



PROCES VERBAL DE
LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt

Le 12 novembre à 20h30

Le Conseil municipal de la Commune de Marnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M Christian CHAPLAIN, Maire de Marnay.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : 12

Date de la convocation : le 06/11/2020

Votants : 15

Étaient présents : CHAPLAIN Christian - LAVENAC Marie - SEIXAS-GOMES Bella - BONNEAU Patrick - CARON Jérôme - PATRIER Loïc - BRUNET Pascal - GEOFFROY Christèle - PROT Marc - RICHARD Benoit - GIRAUD Guillaume - RENNER Jessy

Absents excusés : DILLOT Jean-François (donne pouvoir à Bonneau Patrick) - COLLARD Charlene (donne pouvoir à Lavenac Marie) - DAVID Yohann (donne pouvoir à Chaplain Christian)

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Bella Seixas-Gomes

Délibération accordant une remise gracieuse des loyers du multiservice

En raison de la crise sanitaire et du confinement, le Maire informe au conseil municipal de la remise gracieuse des loyers du multi service pour les mois de novembre et décembre.

Après avoir voté à l'unanimité, le conseil adopte la décision.

Le montant est de 600 € HT et sera saisi au compte 752 en recette et 6745 en dépense.

Délibération sur l'avenant n°2 à la convention de délégation de la compétence des transports scolaires

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de l'avenant n°2 à la convention de délégation de la compétence des transports scolaires.

L'avenant n°2 a pour but d'adapter la convention de délégation de la compétence transports scolaires à la pratique sur le site de la Vienne. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte l'avenant.

Délibération accordant des heures supplémentaires aux agents contractuels et titulaires

Le maire demande au conseil municipal d'accorder aux agents contractuels et titulaires d'effectuer des heures supplémentaires si besoin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité pour accorder la délibération.